

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 12 juin 2012

Droits formels / droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes

Déclaration du groupe environnement et nature

Les auditions et rencontres menées par la section dans le cadre de l'avis qui nous réunit aujourd'hui ont confirmé une situation préoccupante pour les jeunes, bien différente de celle que la plupart de nous avons connue. Exposition à la précarité du marché de l'emploi, vulnérabilité face au chômage, inégalités sociales croissantes, autant de réalités qui nous engagent à réfléchir sur les possibilités actuelles de l'accès des jeunes à l'autonomie.

Le choix du Conseil d'aborder l'impact de ces mutations sociales sous l'angle de l'accès des jeunes aux droits sociaux, amène effectivement à considérer le problème dans sa dimension globale, incluant l'accès au logement décent, à une formation qualifiante ou à un emploi stable. Merci au rapporteur d'avoir porté ce sujet avec écoute et passion et merci à la section pour ces échanges vifs et nourris.

Si l'avis ne permet pas d'apporter des pistes à l'ensemble des questions soulevées, notre groupe soutient en particulier les quatre lignes suivantes : logement, santé, gouvernance, simplification.

Logement, car notre groupe considère que l'accès au logement est une des clés d'une insertion réussie. La préconisation d'un développement d'un système de cautionnement solidaire unique va dans le bon sens. En allant plus loin, il serait pertinent d'engager une véritable réflexion sur l'utilisation de notre parc immobilier mais nous ne doutons pas que cela fera partie du projet avis du CESE consacré au logement des jeunes.

Santé, l'amélioration de la couverture sanitaire représentant un véritable enjeu. Pour notre groupe, la question de la santé des jeunes va cependant bien au-delà et dépend notamment d'une alimentation et d'un environnement plus sains.

Gouvernance, nous soutenons la nomination préconisée d'un haut commissaire à la jeunesse, rattaché au Premier ministre et chargé d'articuler les politiques publiques de jeunesse. Il est temps que l'État envoie un signe fort à la jeunesse en impulsant une politique de jeunesse coordonnée et adaptée.

Simplification : Il y a consensus sur la nécessité de mettre à plat l'empilement de dispositifs d'aide aux jeunes, afin d'en éliminer les moins efficaces et abonder les plus pertinentes. Entendre que le contrat d'insertion dans la vie social (CIVIS) ne peut distribuer, faute de moyens, que 10 % de la somme prévue pour aider ces jeunes en grande difficulté, est insupportable. Comment ne pas, dans cette situation, soutenir les

préconisations visant à abonder un CIVIS qui deviendrait efficace, accessible et transparent, tout en renforçant l'accompagnement personnel du jeune ?

Par ailleurs, le fait que 8 000 jeunes au lieu des 160 000 prévus accèdent au RSA activité, et le risque que certains jeunes se retrouvent totalement sans ressources, font pencher notre groupe pour l'assouplissement des conditions d'accès au RSA pour les jeunes de moins de 25 ans ayant travaillé.

Néanmoins, ne faut-il pas, dès maintenant, réfléchir à aller plus loin ?

L'amélioration de l'accès et le recours aux droits sociaux des jeunes nécessite un investissement et un accompagnement à la hauteur de l'enjeu : un avenir soutenable pour tous.

Vous l'aurez compris, le groupe environnement et nature a voté en faveur de cet avis.